



CHSCT DE HAUTE-GARONNE Séance du 10 DECEMBRE 2020

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

La gestion de la crise sanitaire, loin d'être satisfaisante, met en avant les failles d'un système que **Solidaires Finances** ne cesse de dénoncer.

Si la première vague a mis en évidence un système de santé épuisé par des décennies de politiques d'austérité, cette deuxième vague démontre à quel point le gouvernement a continué à persister dans certains de ses errements dogmatiques : pas de recrutements pour les hôpitaux, pas d'ouverture de lits à hauteur des enjeux, pas de reconnaissance réelles des qualifications et de la masse de travail fournie pour les agents hospitaliers ... avec des internes en début de cursus payés 18 cts de l'heure selon un reportage diffusé hier par France Télévisions !

Pendant ce temps, il a fait le choix d'aider massivement les entreprises, à partir d'un système déclaratif sans réel contrôle . Un chèque du Trésor Public de 10 000 € toutes les deux minutes, selon l'aveu même du Directeur de la DRFiP 31 ! La sacro-sainte « règle d'or » budgétaire des 3 % maximum de déficit budgétaire annuel a explosé par la même en plein vol, avec la bénédiction des institutions européennes, qui l'ont pourtant si longtemps imposée aux peuples européens. Avec les mêmes qui nous expliquaient naguère que ce n'était pas très grave de dépasser ce seuil de déficit et qui nous expliquent aujourd'hui que ce déficit est normal et ne coûte rien, puisque la France emprunte sur les marchés à des taux négatifs, en pleine crise sociale et économique ! Comprenez qui pourra. Des théories économiques, qui ne sont vraiment pas à la portée de toutes et tous !

Certes, il ne fait pas bon gouverner dans ces temps difficiles. Mais la défiance envers la vaccination contre la pandémie, plus particulièrement marquée dans notre pays que dans d'autres nations, montre bien à quel point la confiance envers les institutions renforcée après quelques scandales sanitaires ces dernières décennies, y est en situation de délabrement. Ou comment faire d'une bonne nouvelle un nouveau problème !

Dans l'immédiat, pour faire face, en complément des gestes barrières et autres règles de distanciation physique, le gouvernement a mis en avant le télétravail et précisé que ce dernier n'est plus «une option».

Mais force est de constater que tous les métiers ne sont pas télétravaillables. Et, lorsqu'ils le sont, équipements mis à disposition ou volonté de l'encadrement ne sont pas toujours au rendez-vous.

L'État employeur, mauvais élève qui érige les règles pour les autres, ne peut assurer une protection suffisante et se trouve rattrapé par ses insuffisances passées.

Toutes les réunions de ce Comité démontrent combien il est difficile de respecter les gestes barrières lorsque les équipements de base sont en nombres insuffisants, même si la situation s'est un peu améliorée depuis peu.

Malheureusement et malgré une crise sanitaire qui perdure, notre Administration poursuit promptement ses réformes, sans se soucier des conséquences induites sur la santé des agents. Parfois la sécurité, en témoigne l'incident récent avec un usager à la Cité administrative de Toulouse, pour lequel il a fallu faire appel aux forces de l'ordre pour rétablir le calme. Sans compter les incidents graves de plus en plus fréquents, lors des contrôles routiers effectués par les brigades de surveillance de la DRDDI.

Ainsi, la DGFIP poursuit la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) au 1^{er} janvier 2021, et a décidé de ne pas donner suite aux demandes d'ajournement des organisations Syndicales, notamment de **Solidaires Finances Publiques**.

Notre organisation Syndicale réaffirme son opposition aux opérations de restructurations, et exige leur suspension immédiate en vue de nouvelles et réelles négociations.

Au regard de la crise sanitaire, cette demande est d'autant plus légitime qu'elle se trouve confortée par les nombreuses conséquences que ces restructurations vont engendrer dans les conditions de vie au travail des agents concernés.

Il y a quelques jours, le Directeur général des Finances Publiques annonçait la suppression en 2021 de 1 800 postes, puis 1 600 en 2022, suppressions programmées à nouveau dans un cadre pluri-annuel. Cela fera alors 23 506 suppressions depuis 2011 selon les chiffres fournis par l'Administration elle-même, soit l'équivalent d'un plan social d'ampleur inégalée au plan national, territoires ultra-marins compris ! Avec pour conséquences l'abandon ou l'allègement de certaines missions y compris de contrôle et la désertification des territoires, quelques mois après la mobilisation des « gilets jaunes ». Et ce n'est pas la politique de démétropolisation, guidée avant tout elle aussi et au passage par les suppressions d'emplois, qui permettra de rééquilibrer la situation, malgré les vœux pieux.

Pour **Solidaires Finances**, les conséquences de ces restructurations sont graves et inévitables. Que ce soit sur le plan humain ou en matière de conditions de travail : déménagements / emménagements, allongement des temps de transport, en commun ou par véhicule personnel, besoin de formation etc... elles créent de plus dans la période, de facto, une augmentation des risques liés à la Covid-19.

Aux bouleversements des conditions matérielles de vie au travail viennent s'ajouter des risques psychosociaux et autres troubles anxigènes décuplés par la crise sanitaire.

Ainsi, suite à la publication récente des derniers résultats de l'enquête EpiCov, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a indiqué récemment, qu'en France, le nombre de personnes concernées par un état dépressif avait doublé entre fin septembre et début novembre 2020, conséquence directe du confinement. Ceci a été largement investigué et commenté par les différents organes de presse et médias, leur constat est unanime et va dans le même sens. Y compris localement : le journal « La Dépêche » titrait lundi dernier son enquête : « Confinement, toujours plus de dépressifs » et indiquait le chiffre de 12 millions de nos concitoyens touchés par l'anxiété ou des troubles dépressifs, à la mi-novembre.

La crainte liée au virus pour soi et sa famille, la crainte de l'avenir, les craintes économique et financière, affectent dans la durée la santé psychique de nos concitoyens et donc également celle des agent-es des Finances, quels que soient leur grade ou leur fonction.

Il est, en outre, particulièrement inapproprié de poursuivre des réformes imposées, alors qu'il est demandé aux agents de participer activement à l'effort national et de remplir des missions de service public de qualité, alors qu'il y a ce contexte particulier lié à la crise sanitaire, alors qu'il faut faire face à une demande croissante des usagers, alors que les outils informatiques ne sont pas au rendez-vous. Les dysfonctionnements de l'interface entre les contribuables et la DGFIP « e-contact », en sont l'exemple le plus parlant. Les conséquences immédiates se traduisent par une recrudescence d'appels téléphoniques d'usagers excédés et une liste de travaux qui s'allonge encore et encore.

Enfin, soulignons qu'un report du NRP permettrait de pallier le manque de mesures de prévention qui auraient dû accompagner ces profondes transformations.

Conformément aux dispositions du Code du Travail, **Solidaires Finances** rappelle qu'il appartient à l'employeur d'évaluer les risques professionnels, d'y répondre par une politique de prévention, et de mettre en place les mesures correctives nécessaires.

C'est la raison d'être de la démarche DUERP-PAP, dont nous attendons beaucoup de volontarisme des directions, début 2021. C'est la raison d'être de la démarche de retour d'expérience (Retex) en matière de télétravail étendu pendant la période liée à la pandémie, à l'instar de ce qu'ont initié la Direction interrégionale des Douanes d'Occitanie ainsi que la DNSCE et que nous demandons à l'ensemble des directions représentées au CHSCT de Haute-Garonne de mettre en œuvre.